

INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE POUR L'AGRICULTURE, L'ALIMENTATION ET L'ENVIRONNEMENT

### **Objet du marché :**

**Mission de Maîtrise d'œuvre relative au réaménagement d'espaces intérieurs et  
rénovation énergétique du Bâtiment 027  
pour le centre INRAE PACA – Site d'Avignon – Domaine St Paul**

## **REGLEMENT DE CONSULTATION**

**Date et heure limites de remise des offres :**

**Lundi 23 Février 2026 – 17h00**

la science pour la vie, l'humain, la terre

**Centre Provence-Alpes-Côte d'Azur**  
228, route de l'Aérodrome  
Domaine Saint Paul - Site Agroparc  
CS 40509  
84914 Avignon Cedex 9  
Tél. : +33 (0)4 32 72 20 00

Rejoignez-nous sur :



[www.paca.inrae.fr](http://www.paca.inrae.fr)

<b>REGLEMENT DE CONSULTATION DES CONCEPTEURS</b>
--

Administration contractante :

INRAE – Centre PACA  
Site d'Avignon  
228 Route de l'Aérodrome -Domaine Saint Paul – Site Agroparc – CS 40509  
84914 AVIGNON cedex 9

Le projet se situe sur le site d'Avignon – domaine St Paul – Site Agroparc - 84914 AVIGNON CEDEX 9

**ARTICLE 1 : OBJET**

La procédure porte sur la prestation désignée ci-après :

**Mission de Maîtrise d'œuvre relative au réaménagement d'espaces intérieurs et rénovation énergétique du Bâtiment 027 pour le Centre INRAE PACA – Site d'Avignon – Domaine St Paul**

La présente consultation est passée sous la forme d'un marché à procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 du code de la commande publique et R. 2123-1 à R. 2123-8 du code de la commande.

Cette consultation a pour objet de désigner une équipe de maîtrise d'œuvre qui sera chargée des études jusqu'à la notification des marchés de travaux de cette opération.

Lieu d'exécution des prestations :

INRAE PACA –  
228 route de l'Aérodrome Domaine St Paul  
Site Agroparc  
84914 AVIGNON CEDEX 9

L'Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement – INRAE est maître d'ouvrage de l'opération.

Le titulaire se verra confier une mission partielle par rapport à celles définies à l'article R. 2431-1 et suivant du Code de la Commande Publique concernant ces travaux de réaménagement :

- Etude de Diagnostic et Faisabilité de l'existant
- Etudes d'Avant-Projet Définitif
- Etudes de Projet (PRO)/ DCE - Dossier Déclaration Préalable
- Etudes ACT
- VISA

Les missions de contrôle technique (CT) et de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (CSPS) si nécessaire, feront l'objet d'autres procédures.

Enveloppe financière maximale affectée aux travaux est de : **295 000,00 euros hors taxes (valeur janvier 2026)**

## **ARTICLE 2 : MAITRISE D'OUVRAGE**

### **2.1 Pouvoir adjudicateur**

La maîtrise d'ouvrage est assurée par INRAE et son Président du Centre, dénommé dans le présent document « INRAE », le pouvoir adjudicateur est :

Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement (INRAE)  
Etablissement Public de l'Etat à caractère Scientifique et Technologique  
Le Président de Centre  
Centre INRAE PACA - Site d'Avignon  
228 route de l'Aérodrome – Domaine Saint Paul - Site Agroparc – CS 40509 - 84914 Avignon cedex 9.

### **2.2 La conduite d'opération**

La conduite d'opération sur site est assurée en interne par INRAE par le Service Patrimoine.

## **ARTICLE 3 : DÉCOMPOSITION EN LOTS**

La présente consultation n'est pas décomposée en lots au sens de l'article L. 2113-10 du code de la commande publique.

## **ARTICLE 4 : DURÉE DU MARCHÉ**

Le marché débutera à la date de notification et s'achèvera après l'exécution de la mission VISA.

## **ARTICLE 5 : DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES**

Le délai de validité des propositions est 90 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des plis en page de garde du présent règlement.

## **ARTICLE 6 : COMPETENCES REQUISES POUR LE/LES CANDIDATS**

Le candidat disposera obligatoirement **des compétences suivantes** :

**-Un BET pluridisciplinaire ou plusieurs BET spécialisés compétent(s) à minima dans les spécialités suivantes** : maçonnerie, clos-couvert, isolation thermique par l'extérieur, génie électrique courant fort, courant faible, sécurité incendie, génie chauffage ventilation climatisation, second œuvre.

**-Un économiste de la construction** : la personne du groupement en charge de la spécialité économie de la construction devra être clairement identifiée

**-un architecte** inscrit à l'ordre des architectes

La consultation est ouverte aux candidats se présentant seuls, s'ils possèdent au sein de leur structure toutes les compétences exigées, ou aux équipes pluridisciplinaires de maîtrise d'œuvre constituées en groupement justifiant la totalité des compétences décrites ci-dessus.

**En cas de groupement, le rôle du mandataire sera obligatoirement assuré par un BET.** En cas de groupement conjoint, il est exigé que le mandataire du groupement soit solidaire. Il représentera l'ensemble des membres vis-à-vis de l'acheteur et coordonnera les prestations des membres du groupement.

La composition du groupement ne peut être modifiée entre la date de la remise de la candidature et la date de signature du marché. Toutefois, en cas d'opération de restructuration de société, notamment de rachat, de fusion ou d'acquisition ou, si le groupement apporte la preuve qu'un de ses membres se trouve dans l'impossibilité d'accomplir sa tâche pour des raisons qui ne sont pas de son fait, il peut demander à l'acheteur l'autorisation de continuer à participer à la procédure de passation en proposant, le cas échéant, à l'acceptation de l'acheteur, un ou plusieurs nouveaux membres du groupement, sous-traitants ou entreprises liées.

INRAE se prononcera sur cette demande après examen de la capacité de l'ensemble des membres du groupement ainsi transformé et, le cas échéant, des sous-traitants ou entreprises liées présentés à son acceptation, au regard des conditions de participation qu'il a définies.

Le groupement retenu à qui INRAE envisage d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pourra être contraint préalablement à cette attribution, d'assurer sa transformation en groupement conjoint avec mandataire solidaire.

## **ARTICLE 7 : PRESENTATION DES PROPOSITIONS**

### 7.1 Modalités de présentation des candidatures et des offres

L'offre de chaque soumissionnaire sera entièrement rédigée en langue française.

Les offres seront exprimées en EURO.

#### 7.1.1 Pour la partie « candidature »

Sauf en cas de remise d'une candidature par DUME (document unique de marché européen) les soumissionnaires fournissent l'intégralité des pièces et des renseignements exigés ci-après. Toute candidature incomplète ou ne respectant pas les exigences formulées dans les documents de la consultation pourra être éliminée.

- la lettre de candidature, et le cas échéant l'habilitation du mandataire par ses cotraitants en cas de groupement (réf : formulaire DC1) ;
- la déclaration des candidats aux marchés de l'Etat (réf : formulaire DC2), avec notamment le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché, réalisé au cours des trois dernières années ;
- Document d'habilitation du mandataire signé par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation.
- Pour les architectes, l'attestation de l'inscription à l'ordre des architectes ou équivalent
- **Références :**  
**Une note présentant de façon détailler 3 références similaires au projet** (réaménagement en milieu occupé) effectuées au cours des cinq dernières années, comprenant l'objet des travaux, le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux et le destinataire public ou privé avec les coordonnées du Maître d'ouvrage.

**Le marché ne peut être attribué au soumissionnaire retenu que sous réserve qu'il produise, dans un délai de 4 jours ouvrés à compter de la demande d'INRAE, les pièces suivantes :**

Afin de prouver qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion mentionné à l'article L.2141-3, le candidat produit son numéro unique d'identification (SIREN) permettant à INRAE d'accéder aux informations sur le site <https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr/> ou, s'il est étranger, produit un document délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente de son pays d'origine ou d'établissement, attestant de l'absence de cas

d'exclusion. Lorsqu'en raison d'une impossibilité technique, INRAE chargée de traiter de demande ou une déclaration ne peut pas accéder, par l'intermédiaire d'un système électronique, aux données nécessaires en utilisant le numéro d'identification SIREN, il revient à la personne concernée de communiquer un extrait d'immatriculation au registre ou au répertoire auquel elle est inscrite.

La liste des salariés étrangers soumis à autorisation de travail au sens de l'article D. 8254-2 du code du travail. Si le candidat est en redressement judiciaire, copie du ou des jugements prononcés.

Les soumissionnaires peuvent fournir ces pièces complémentaires dès le départ avec l'ensemble des autres pièces administratives demandées dans leur pli.

Pour produire les éléments demandés, le soumissionnaire peut télécharger les formulaires DC1, DC2, DC4 sur le site du MINEFE à l'adresse suivante rubrique « formulaires non obligatoires » :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

**Important :**

**Ces pièces sont également à fournir pour**

**chaque cotraitant membre du groupement (à l'exception du DC1 à communiquer uniquement par le mandataire du groupement) ;**

**chaque sous-traitant. Ce dernier devra produire en appui du formulaire DC4 (déclaration de sous-traitance), le DC2 avec son annexe telle que demandée en pièce n°2 du présent article ainsi que, s'ils ne sont pas disponibles sur PLACE, les certificats fiscaux et sociaux attestant du paiement de leurs cotisations, y compris celles relatives à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.**

De même, pour justifier de leurs capacités, les soumissionnaires peuvent faire appel aux capacités d'autres opérateurs économiques quelle que soit la nature du lien juridique les associant.

Pour le cas où la nature du lien juridique les associant ne relève ni de la cotraitance ni de la sous-traitance, et en application de l'article R. 2143-12 du code de la commande publique, les soumissionnaires doivent apporter, outre l'ensemble des pièces obligatoires de candidature énumérées dans le présent article, une preuve par tout moyen approprié, justifiant qu'ils disposeront effectivement des capacités présentées à l'appui de leur candidature pour la réalisation du marché.

*Le titulaire devra désigner un référent projet, qui sera l'interlocuteur privilégié d'INRAE. Le ou les prestataires nommément désignés par le titulaire ne peuvent être remplacés que pour des motifs tenant à la force majeure ou au droit du travail.*

### 7.1.2 Pour la partie « Offre »

*Le dossier à remettre par chaque soumissionnaire doit comporter :*

- **L'acte d'engagement et annexe financière** complétés
- **Le cadre de réponse technique ci-joint complété (maximum 10 pages + CV en annexe)**
- **Le PV de visite**

Et tout élément que le candidat jugera utile.

L'analyse des candidatures et des offres se fait selon les critères énoncés à l'article 8.

## 7.2 La transmission et réception des offres

**La date limite de réception des offres est fixée en page de garde du présent règlement de consultation.**

En application des articles R.2132-7 et R.2132-13 du Code de la Commande Publique, la transmission des candidatures **se fera obligatoirement par voie électronique** sur le profil acheteur de INRAE sur la plateforme PLACE: <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Les soumissionnaires disposent d'une aide technique à l'utilisation de la plateforme à l'adresse URL de la plateforme.

En cas de difficultés techniques rencontrées lors du dépôt d'un pli, INRAE recommande l'ouverture d'un ticket au support de la plateforme attestant des problèmes rencontrés. Seule cette démarche permet d'attester d'un dysfonctionnement rencontré par le candidat.

#### Horodatage :

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés. La date et l'heure pris en compte pour la remise des candidatures sont celles données sur la plateforme pour INRAE à réception des documents envoyés par les soumissionnaires.

Cette heure est consultable à l'adresse URL évoquée ci-dessus: (heure de Paris).

Le procédé utilisé par INRAE répond aux normes internationales pour l'horodatage (RFC 3029).

Les soumissionnaires devront impérativement adresser leur candidature dans les formats ci-après précisés, sous peine de rejet de leur candidature :

Format des fichiers : **XLS(x), DOC(x), RTF, PPT(x), PDF, ou équivalents.**

#### **Le soumissionnaire est invité à :**

- ne pas utiliser d'extension .exe ou similaire ;
- ne pas envoyer de fichier contenant des macros ;
- vérifier que le pli comprend bien les documents demandés au format évoqué plus haut

#### **Signature électronique :**

**La signature électronique n'est pas requise.**

Copie de sauvegarde (support physique) - non obligatoire **mais recommandée**

Les soumissionnaires peuvent transmettre à titre de copie de sauvegarde une réponse sur support papier ou sur support physique électronique (clé USB, etc.), dans le même délai que le pli électronique dématérialisé (spécifié en page de garde du présent document).

Cette copie de sauvegarde ne sera ouverte que dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures transmises par voie électronique sur le profil d'acheteur ;
- lorsqu'une candidature dématérialisée est parvenue par voie électronique sur le profil d'acheteur de façon incomplète, hors délai ou sans pouvoir être ouverte, sous réserve que la transmission ait commencée avant l'heure limite de remise des plis figurant en page de garde ;

La copie de sauvegarde comporte toutes les pièces de la candidature. Elle est placée sous enveloppe cachetée (ou tout autre emballage adapté et scellé).

En cas de copie de sauvegarde électronique elle-même vérolée, celle-ci sera écartée par l'acheteur.

Cette copie de sauvegarde doit être envoyée à l'adresse indiquée ci-dessous.

L'enveloppe cachetée contiendra tous les documents énoncés à l'article 4.2 du présent règlement et portera les mentions suivantes :

**Marché « Mission de maîtrise d'œuvre relative à la rénovation du Bâtiment 027 pour le Centre INRAE  
PACA – Site d'Avignon – Domaine St Paul  
COPIE DE SAUVEGARDE - « NE PAS OUVRIR »  
(NOM DE L'ENTREPRISE)**

Elle sera adressée par lettre recommandée avec avis de réception postale à :

INRAE PACA  
SDAR – Service Achats/Marchés Publics  
228 route de l'Aérodrome – Domaine saint Paul – Site Agroparc – CS 40509 – 84914 AVIGNON cedex 9

ou remise à l'adresse indiquée à l'accueil ci-dessus contre récépissé **avant la date limite fixée en page de garde du présent document.**

La réception des plis est assurée du **lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h**. Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure fixées en page de garde du présent document ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront retournés à leurs expéditeurs.

## **ARTICLE 8 : APPRECIATION DES CAPACITES ET JUGEMENT DES OFFRES**

Le jugement donnera lieu à un classement des offres.

### **8.1 Appréciation des capacités**

Les critères intervenant pour l'appréciation des capacités sont les garanties et capacités techniques et financières ainsi que la capacité professionnelle.

Suite à cette analyse, sont éliminés,

- les candidatures qui ne sont pas recevables ;
- les soumissionnaires dont les capacités techniques, financières et professionnelles pour la réalisation des prestations du ou des marchés seront jugées insuffisantes, après analyse des éléments fournis dans la partie candidature du pli (cf. article 7.1.1).

### **8.2 Critères d'attribution**

**Les offres seront évaluées en fonction des critères d'évaluation selon la pondération suivante :**

- **Valeur technique (50%), avec comme sous critères**
  - Les moyens (30%)**
  - La note d'intention (20%)**
- **Valeur environnementale (10%)**
- **Prix de la prestation (40%)**

L'administration pourra demander aux soumissionnaires de préciser le contenu de leur proposition.

## **ARTICLE 9 : NEGOCIATION**

L'INRAE se réserve la possibilité de négocier le marché.

Pour le cas où l'INRAE décide de négocier, la négociation sera engagée avec les 3 meilleurs soumissionnaires sélectionnés sur la base des critères spécifiés à l'article 8.2. De même le choix final du Titulaire du marché se fera sur la base de ces critères en fonction des éléments obtenus ou non lors de la négociation.

### **Les trois soumissionnaires retenus seront audités à INRAE.**

Une convocation, précisant notamment les modalités de cette audition : présentiel ou distanciel ainsi que les précisions : date, heure, lieu si nécessaire, sera alors adressée à chacun des soumissionnaires retenus par voie électronique au moins cinq (5) jours calendaires avant.

Il y sera également précisé les personnes qui devront participer à cette audition.

**Les soumissionnaires préciseront impérativement dans leur offre le nom et l'adresse e-mail de la personne à contacter pour la convocation à la négociation.**

A l'issue de la négociation orale, il sera demandé aux soumissionnaires de confirmer par écrit les engagements/éléments avancés lors de l'audition.

Si besoin était nécessaire, la négociation se poursuivra selon la forme d'un jeu de questions/réponses adressé par courriel à chacun des trois soumissionnaires auditionnés.

## **ARTICLE 10 : MODE DE REGLEMENT**

Le mode de règlement du marché est le virement administratif. Le paiement interviendra sous un délai de 30 Jours maximum au compte indiqué par le soumissionnaire dans l'Acte d'Engagement.

Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points. Une indemnité forfaitaire de 40 € correspondant aux frais de recouvrement sera versée.

## **ARTICLE 11 : MODALITÉS DE NOTIFICATION DU MARCHÉ**

Pour le cas où la procédure comprend un Acte d'Engagement, ce dernier sera rematérialisé et signé physiquement par l'attributaire du marché puis adressé à INRAE. INRAE le signera, puis notifiera le marché au titulaire. La notification consiste en la réception par la titulaire d'une copie du marché signé des deux parties. La notification pourra être électronique.

## **ARTICLE 12 : VISITE DU SITE**

**La visite du site est obligatoire**, elle se déroulera à l'adresse suivante : INRAE PACA – 228 route de l'Aérodrome – Domaine saint Paul – Site Agroparc – CS 40509 – 84914 AVIGNON cedex 9

**Les visites sont prévues les : Mercredi 28 janvier 2026 à 14h30 et Mardi 3 Février 2026 à 9h30**

**Les candidats prendront rendez-vous au préalable auprès de M. Olivier Pelassy - adresse mail : [olivier.pelassy@inrae.fr](mailto:olivier.pelassy@inrae.fr) - tel mobile : 06 86 91 80 40**

**Un récépissé de visite sera visé par INRAE et figurera dans l'offre du candidat.**

**Les plans des bâtiments concernés seront remis au candidat après la visite.**

Les concurrents sont réputés s'être rendus sur les lieux du projet, lors de la visite du site pour se rendre compte des caractéristiques du bâti et pour apprécier les éléments relatifs à l'environnement construit, existant ou projeté.

Pour obtenir des renseignements complémentaires qui seraient nécessaires à la préparation de leur offre, les soumissionnaires doivent s'adresser en temps utile à l'INRAE et de telle sorte que l'Institut puisse répondre, au plus tard, 4 jours avant la date limite de remise des offres, de préférence sur le profil acheteur d'INRAE (PLACE).

A AVIGNON, le 20 janvier 2026

Le Pouvoir Adjudicateur,